



### Se référer aux fiches :

- **Bande tampon**, pour les recommandations relatives à l'implantation d'une bande enherbée.
- **Choix des essences**, pour affiner le choix des arbustes.

La haie est une structure végétale linéaire associant des arbustes et des arbres. Cette bande boisée ou arbustive peut être naturelle ou plantée. Cette dernière est généralement composée de deux lignes de plantation et associée de part et d'autre à une banquette enherbée. Ce type d'aménagement constitue pour la faune sauvage une zone d'alimentation et un abri permettant la reproduction, le repos et le refuge tout en favorisant les déplacements.

Les haies spontanées localisées en rupture de pente ou sur des talus doivent, dans la mesure du possible, être préservées en priorité. Dans les secteurs pauvres en éléments naturels du paysage, l'implantation de réseaux de haies judicieusement localisés peut se révéler bénéfique pour de nombreuses espèces utiles ou neutres vis-à-vis des parcelles agricoles et viticoles.

## Avantages

- Effet brise-vent : limite la vitesse du vent et l'évapotranspiration sur 10 à 15 fois la hauteur de la haie (si elle est homogène et perméable à 50 %).
- Effet anti-érosion : limite le lessivage par ruissellement des eaux superficielles si la parcelle est en pente.
- Possibilité de valorisation : bois de chauffage, plaquettes pour chaudières ...
- Perchoir, abri, zone de nidification et disponibilités alimentaires pour la faune en général, les auxiliaires de culture et le petit gibier en particulier.
- Ressource en pollen et en nectar pour les abeilles.

## Inconvénients

- Gêne possible pour le passage des outils agricoles,
- Compétition pour l'eau, les fertilisants et la lumière (baisse de production sur une bande d'une largeur égale à 0,5 à 1 fois la hauteur de la haie).
- Abri potentiel pour les lapins.



## Localisation

En bordure de parcelles agricoles / viticoles, de chemins, de bâtiments agricoles et d'emprises de dépôts divers, tout en veillant à :

- limiter au maximum la gêne pour le passage des engins agricoles,
- planter la haie en privilégiant l'axe nord/sud pour limiter l'ombre portée au sol,
- éviter une haie à proximité immédiate d'un bâtiment d'élevage pour ne pas gêner la bonne ventilation.

**Attention :** Si vous êtes exploitant de parcelles où des aménagements sont projetés, sachez que l'obtention d'un accord préalable du propriétaire du terrain en amont de tout projet d'implantation de haie, au sein ou en marge de parcelles agri-viticoles, est nécessaire du point de vue réglementaire.



# Choix des plants

- La réussite d'une plantation, sa pérennité et son intégration dans le paysage sont trois facteurs qui incitent à favoriser les espèces d'arbres et d'arbustes poussant naturellement dans la région. La composition de la haie dépend du rôle qu'on souhaite lui assigner mais il est aussi important d'opérer son choix en tenant compte du développement final des végétaux.

- Il est préférable d'utiliser de jeunes plants issus de pépinières car ils bénéficient d'un potentiel maximum de reprise et de croissance ; la plantation est plus facile et le prix se révèle généralement moindre. Le choix se portera sur des essences autochtones car ce sont des végétaux bien adaptés au climat et au sol, garantissant équilibre et bonne santé à la haie tout en respectant l'harmonie du paysage.

- Il est intéressant d'implanter des essences qui ont une fructification automnale pour assurer une disponibilité alimentaire en période climatique difficile pour la faune sauvage. La présence de troène en strate arbustive permet d'assurer un couvert hivernal.

- Enfin, utiliser plusieurs essences rend la haie plus attractive pour les animaux, plus adaptable aux changements climatiques et évite le risque de perdre l'ensemble des plants en cas de maladie ou de conditions météorologiques défavorables.

# Implantation

- Préparation du sol : labour et émiettement en fin d'été.
- Semer la bande enherbée fin août / début septembre, sur 7 m de large environ.
- Période de plantation : entre novembre et mars, hors période de gel.
- Planter la haie sur 2 rangées (3m de large), en quinconce. Compter 1 m entre les buissons et 5 à 10 m entre les arbres.
- Protéger les plants contre le gibier (tuteurs et manchons) et la concurrence des adventices (paillage).

# Le paillage

- Poser un paillage naturel ou à défaut une bâche noire pour maintenir une bonne humidité et une bonne température dans le sol. La bâche permet aussi d'empêcher la compétition exercée par les adventices.

- Il existe plusieurs types de paillages :
  - > Feutres et toiles de paillage biodégradables.
  - > Paillages organiques fluides biodégradables.
  - > Films et toiles de paillage synthétiques.

Chacun d'entre eux présente des caractéristiques différentes liées au coût, à la facilité de leur mise en place, à la résistance des matériaux et à leur capacité à se dégrader naturellement, N'hésitez à nous contacter afin d'être conseillé sur le choix du paillage le plus adapté à votre situation.

## Après la plantation

- L'hiver suivant la plantation, il est intéressant de procéder à un recépage = coupe de certains arbres et arbustes à 10-30 cm du sol, afin de former des cépées à plusieurs troncs et d'épaissir la base de la haie. Cette intervention ne vise que quelques arbres et arbustes pour étoffer la haie tout en gardant les essences de bois de valeur.
- Ensuite, on assurera une taille régulière et progressive des arbustes afin d'obtenir une densité de végétation importante.
- Seuls les végétaux présentant une pousse significative seront traités. Les tailles drastiques sont proscrites. Pour les haies plantées ou « naturelles », dans les deux cas on recherchera à garder une largeur minimum de deux mètres en plus de la banquette herbeuse qui sera d'un mètre minimum de chaque côté de la haie. Cette banquette ne sera fauchée qu'une fois par an en fin d'automne.



## Date d'intervention

- Du 1er d'avril au 1er septembre, toutes les interventions sont à proscrire, sauf impératifs techniques ou réglementaires, dans les haies, buissons et bandes enherbées afin de ne pas affecter la reproduction de la faune sauvage.